



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 juin 2008
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre

I. Introduction

1. Le présent rapport sur l'Opération des Nations Unies à Chypre décrit l'évolution de la situation entre le 16 novembre 2007 et le 23 mai 2008 et rend compte des activités menées par la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (ci-après dénommée la « Force ») en application de la résolution 186 (1964) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité, la dernière en date étant la résolution 1789 (2007).

2. Au 15 mai 2008, l'effectif de la composante militaire était de 853 hommes, tous grades confondus, et la composante de police comptait 69 hommes (voir annexe I).

II. Mission de bons offices et autres faits nouveaux

3. Depuis mon précédent rapport (S/2007/699 et Corr.1), la situation a considérablement évolué à Chypre. Les élections de février 2008 ont porté au pouvoir Demetris Christofias, qui, immédiatement après sa prise de fonctions, a exprimé l'intention d'aller à la rencontre des Chypriotes turcs et de leurs dirigeants. Pour sa part, le dirigeant chypriote turc, Mehmet Ali Talat, a félicité Christofias et exprimé l'espoir qu'une nouvelle ère s'ouvre à Chypre.

4. Le 21 mars, trois semaines seulement après l'investiture de Christofias, les deux dirigeants se réunissaient en présence de mon Représentant spécial à l'époque et décidaient de s'engager sur la voie d'un règlement global (voir annexe II). L'accord prévoyait la mise en place de plusieurs groupes de travail chargés d'examiner les questions centrales relatives à un futur plan de règlement, et de comités techniques ayant pour tâche de rechercher des solutions immédiates aux problèmes quotidiens que pose la division de l'île. Les deux dirigeants sont convenus de se revoir après trois mois pour examiner l'action des groupes de travail et des comités techniques et, à partir des résultats obtenus, d'engager des négociations véritables sous les auspices de l'ONU. Ils ont également décidé de se réunir au besoin avant le lancement de négociations. Ils ont en outre décidé d'ouvrir un point de passage à la rue Ledra, dans le centre du vieux Nicosie, qui a été pendant de longues années le symbole de la division de Chypre.



5. Le 26 mars, les représentants des dirigeants décidaient de créer six groupes de travail sur la gouvernance et le partage du pouvoir, les questions concernant l'Union européenne, la sécurité et les garanties, le territoire et les questions concernant les biens et l'économie, ainsi que sept comités techniques sur la criminalité et les questions pénales, les questions économiques et commerciales, le patrimoine culturel, la gestion des crises, les questions humanitaires, la santé et l'environnement. Dans le mois qui a suivi, les représentants des dirigeants se sont rencontrés tous les jours, en présence de mon Représentant spécial par intérim, afin de définir précisément les questions examinées par les groupes de travail et les comités techniques. Le 14 avril, ils ont adressé une correspondance à l'ONU, lui demandant de « fournir l'infrastructure et le personnel d'appui pour permettre aux parties de faire avancer le processus » conduisant à un règlement global. Les travaux des groupes et des comités ont commencé le 22 avril. Ils se poursuivent régulièrement conformément aux décisions des dirigeants, avec l'appui de l'ONU.

6. À la fin de mars, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Lynn Pascoe, s'est rendu à ma demande à Chypre, puis, une semaine plus tard, en Grèce et en Turquie, afin d'évaluer la situation et de déterminer les modalités les plus appropriées de l'appui de l'ONU au processus convenu le 21 mars. À Chypre, il s'est réuni trois fois avec Christofias et Talat. Il a également rencontré les dirigeants des partis politiques chypriotes grecs et turcs et des représentants de la société civile. En Grèce et en Turquie, il a rencontré les ministres des affaires étrangères et des hauts fonctionnaires des deux ministères des affaires étrangères. Toutes les parties ont confirmé leur attachement à un règlement global du problème chypriote sous mes auspices, ainsi que leur volonté d'apporter un appui sans faille et de bonne foi à la réalisation de cet objectif.

7. À la mi-avril, le Secrétaire général adjoint a rendu compte des résultats de sa mission au Conseil de sécurité. Le Président du Conseil a ensuite publié une déclaration (S/PRST/2008/9) dans laquelle il a dit que le Conseil avait accueilli avec grande satisfaction l'accord du 21 mars et exprimé l'espoir que les résultats des préparatifs susciteraient la confiance, une nouvelle dynamique et un intérêt commun dans la recherche d'une solution juste et durable. Le Conseil s'est également félicité de ma disponibilité à aider les parties chypriotes, et de la perspective de la nomination, après la période des préparatifs et en fonction des progrès réalisés, d'un conseiller spécial.

8. Comme convenu le 7 mai (voir par. 26 ci-dessous), les dirigeants ont tenu une séance officielle le 23 mai, organisée par mon nouveau Représentant spécial, Tayé-Brook Zerihoun, qui avait pris ses fonctions le 13 mai. Ils ont publié une déclaration conjointe (voir annexe III) à la suite de cette réunion dans laquelle ils ont réaffirmé leur attachement au principe d'une fédération bicommunautaire et bizonale fondée sur l'égalité politique, tel que défini dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ils ont également souligné dans leur déclaration conjointe que cette association serait dotée d'un gouvernement fédéral et d'une personnalité internationale unique composée d'un État constitutif chypriote turc et un État constitutif chypriote grec, qui seront égaux entre eux. Les dirigeants ont ordonné à leurs représentants d'examiner, sous quinzaine, les résultats des travaux des comités techniques, les mesures de confiance civiles et militaires et l'ouverture du point de passage de Limnitis/Yeşilirmak, entre autres. Les dirigeants ont en outre décidé de se rencontrer à nouveau au cours de la deuxième quinzaine de juin afin de refaire le point.

9. Au début de janvier, j'ai rencontré le Président de la Turquie, Abdallah Gül, qui a souligné que la Turquie appuyait un règlement global sous les auspices de l'ONU. Également en janvier, je me suis entretenu avec le Premier Ministre turc, Recep Tayyip Erdoğan, qui a dit ne s'attendre à une évolution importante qu'après les élections de février à Chypre. J'ai souligné au Président et au Premier Ministre combien il importait de créer un climat favorable à l'établissement de la confiance à Chypre. Le 13 mars, j'ai rencontré Mehmet Ali Talat à Dakar, en marge du Sommet de l'Organisation de la Conférence islamique. Celui-ci a estimé qu'une nouvelle ère pleine de promesses s'ouvrait en ce qui concerne le problème chypriote et souligné qu'il se réjouissait de rencontrer M. Christofias, qui venait d'être élu (voir par. 3 ci-dessus).

III. Activités de la Force

A. Prévention de la reprise des combats et maintien du statu quo militaire

10. Au cours de la période considérée, les forces en présence sont convenues d'importantes mesures de confiance. En décembre, des directives ont été arrêtées avec les forces turques pour déminer les zones qui leur ont été attribuées, à l'exception d'un champ de mines au sud de Varosha. L'ouverture du point de passage de la rue Ledra a été également l'occasion pour la Force de favoriser la signature d'un accord décisif entre les parties (voir par. 13 ci-dessous). Si des violations mineures du cessez-le-feu le long des lignes, qui tiennent essentiellement au manque de discipline de certains soldats, et des tentatives d'intimidation et de provocation sans conséquence sont à déplorer, il n'en demeure pas moins que la situation en matière de sécurité est restée stable. La Force continue d'agir de manière concertée pour établir des relations plus étroites avec les forces en présence. Des mécanismes solides ont été mis en place dans tous les secteurs. Ils permettent de veiller à régler rapidement et au niveau approprié tous les problèmes qui peuvent surgir.

11. Au cours de la période considérée, on a signalé au total 354 violations et autres incidents, soit 11 de moins que lors de la précédente période et 97 de moins que durant la période correspondante de 2007. Les violations les plus courantes ont été mineures et ont eu peu d'effet sur la stabilité des lignes de cessez-le-feu. Il s'agit essentiellement de tentatives de consolidation ou de remise en état de positions militaires sans autorisation, d'incursions mineures dans la zone tampon, d'effectifs en surnombre dans les postes d'observation et de photographie des positions de la partie adverse.

12. Quelques violations de l'espace aérien ont été signalées au cours de la période considérée. En décembre, on a observé deux parachutistes sautant d'un avion Hercules C-130 au-dessus de la zone tampon. Ils ont atterri au sud de ligne de cessez-le-feu de la Garde nationale. En janvier, un hélicoptère d'attaque Mi-35P (Hind) de la Garde nationale a été signalé au-dessus de la zone tampon, apparemment en mission d'entraînement ou d'initiation. En outre, les forces turques utilisent systématiquement des hélicoptères, qui survolent de très près la zone tampon, pour des missions d'approvisionnement ou de relève des troupes en poste dans la poche de Kokkina.

13. Pour mettre en œuvre la décision prise par les dirigeants le 21 mars et préparer l'ouverture du point de passage de la rue Ledra, la Force a travaillé en collaboration étroite avec les commandements des forces en présence afin d'arrêter les modalités militaires et techniques de l'opération. Le 25 mars, un accord était conclu après plusieurs réunions entre la Force et des officiers supérieurs des forces turques, concernant les modalités techniques du déminage de la rue Ledra, la sécurisation des façades des immeubles de la rue, ces opérations étant cofinancées par l'Union européenne et menées par le programme du PNUD Partenariat pour l'avenir, et l'administration du point de passage. Le 3 avril, la Force a conduit une importante opération de sécurité en appui à l'ouverture du point de passage, au cours de laquelle elle a supervisé le retrait des soldats de la Garde nationale et des forces turques/forces de sécurité chypriotes turques des positions qu'ils occupaient de part et d'autre du point de passage, accompagné les membres des communautés politique et diplomatique dans la zone tampon pour la cérémonie d'ouverture et facilité la couverture médiatique de l'événement.

14. Après l'ouverture du point de passage de la rue Ledra, un incident s'est produit dans cette zone dans la soirée du 3 avril, qui a nécessité de fermer brièvement le point de passage. La Force a veillé à ce que la situation se normalise rapidement et le point a été rouvert plus tard dans la soirée, ce qui montre que les deux parties doivent collaborer et faire preuve de retenue dans l'administration du point de passage.

15. Le point de passage fonctionne normalement et des milliers de personnes y transitent dans chaque sens tous les jours. La très haute charge symbolique de l'ouverture du point de passage a instauré un climat très positif dans les relations entre les deux communautés et a renforcé la confiance des citoyens des deux parties de l'île quant aux résultats tangibles attendus des négociations.

16. Les forces turques ont continué d'imposer des restrictions à la liberté de mouvement de la Force, en lui fermant notamment l'accès à certaines voies de communication dans la péninsule de Karpas et en lui imposant de très stricts contrôles pour accéder à la zone close de Varosha et y conduire des opérations, comme je l'ai indiqué dans mon précédent rapport. On a ainsi signalé qu'un officier de la Force commandant le secteur 4 a été empêché d'entrer à Varosha pour y inspecter les troupes placées sous son commandement déployées dans la zone close. L'ONU a continué de tenir le Gouvernement turc pour responsable du maintien du statu quo à Varosha. Contrairement à la pratique habituelle, les forces turques ont imposé des contrôles dans les points de passages civils dans la zone tampon afin de restreindre le passage des personnels de l'ONU, en tenue civile ou qui ne sont pas en service, circulant dans des véhicules aux couleurs de l'Organisation. En outre, les forces turques ont plusieurs fois protesté contre les survols effectués par des hélicoptères de l'ONU au-dessus de leur poste d'observation sur le plateau de Pyla.

17. Les forces en présence ont conduit des stages d'initiation de base dans les postes d'observation et à proximité de la zone tampon, mais se sont gardées d'effectuer des exercices ou des manœuvres d'importance. En décembre, les forces turques ont effectué des exercices de tir d'obus et de fusées éclairants à proximité de leur ligne de cessez-le-feu. Les deux parties ont effectué des opérations de passation de consignes dans les postes d'observation afin d'orienter les réservistes mobilisés, et y ont, de ce fait, maintenu des effectifs en surnombre. On espère que les deux parties s'abstiendront à l'avenir de conduire des exercices importants (tels que les exercices Nikiforos et Toros), ce qui ne manquera pas de contribuer à instaurer plus de confiance entre elles.

18. Les postes établis par les deux forces dans la région de Dherinia, en violation du statu quo dans cette région, dont j'ai fait mention dans mes rapports datés du 1^{er} décembre 2006 (S/2006/931) et du 4 juin 2007 (S/2007/328) demeurent en place. Les forces turques tiennent le poste de contrôle de la poche de Laroujina, que j'ai évoqué dans mon précédent rapport et dans mon rapport daté du 23 mai 2006 (S/2006/315), en violation de l'accord local permanent négocié avec la Force. Les forces turques ont achevé l'inspection du poste de liaison de Strovilia et ont continué à y déployer des effectifs en surnombre, en violation du statu quo militaire dans la région.

B. Déminage de la zone tampon

19. Après une longue série de rencontres, qui ont débuté en octobre 2006, un accord officiel a été conclu sur les directives concernant le déminage de 16 zones suspectes attribuées aux forces turques. Celles-ci n'ont pas encore donné leur accord pour déminer plusieurs autres zones minées d'origine inconnue, ainsi que le dernier champ de mines qui leur a été attribué dans la région de Dherinia au sud de Varosha.

20. Depuis la signature de l'accord sur les directives actuelles, les forces turques ont fourni des relevés et des cartes concernant 16 zones suspectes qui leur ont été attribuées. Ces relevés font ressortir l'existence de 26 champs de mines dans 16 zones suspectes, soit une augmentation du nombre de nouvelles zones minées de l'ordre de 67 % depuis le début du programme. Au total, ces champs de mines renferment environ 20 000 mines (5 000 mines antichars, 15 000 mines antipersonnel et 81 pièges), soit beaucoup plus que les estimations précédentes. Les travaux se poursuivent dans ces zones.

21. Le Centre de lutte antimines, créé dans le cadre du programme du PNUD Partenariat pour l'avenir, est financé par l'Union européenne jusqu'en décembre 2008. Les opérations qui doivent être conduites au titre des directives actuelles convenues avec les forces turques devraient se poursuivre au-delà de cette date. Il faudra donc prévoir des ressources supplémentaires pour achever le déminage des 26 champs de mines.

22. Le 28 mars, l'explosion d'une mine a causé des lésions traumatiques à un démineur, qui a dû être amputé d'un membre. Ce démineur, de nationalité mozambicaine, a été immédiatement évacué à Johannesburg (Afrique du Sud) où il a bénéficié des soins appropriés, puis de la pose d'une prothèse. Ce tragique incident nous rappelle la persistance de la menace que posent les champs de mines situés dans la zone tampon.

C. Rétablissement des conditions normales et activités humanitaires

23. Les Chypriotes des deux camps ont continué de demander l'aide de la Force, notamment pour des questions concernant la religion, l'enseignement, des manifestations commémoratives et socioculturelles ou encore pour l'évacuation de malades, le transfert des dépouilles de personnes décédées ou l'application de la loi. La Force a continué d'apporter un appui aux initiatives intercommunautaires dans l'île et une assistance humanitaire aux communautés vivant dans la partie adverse.

24. Au cours de la période considérée, la Force a enregistré environ un million de passages à travers la zone tampon. Le nombre total de passages pendant le mois qui a suivi l'ouverture du point de la rue Ledra a dépassé de plus de 50 % celui qui a été enregistré pendant la même période de 2007. Cela illustre bien les effets positifs de l'ouverture de ce point de passage sur les contacts entre les deux communautés. Au cours de la même période, des marchandises d'une valeur totale de 662 400 livres chypriotes ont franchi la Ligne verte du nord vers le sud, tandis que la valeur des marchandises qui ont fait le chemin inverse a atteint 2 millions de livres chypriotes.

25. La Force a facilité l'organisation de 77 manifestations bicommunautaires auxquelles ont participé 4 117 personnes des deux parties. Ces manifestations se sont déroulées dans la zone tampon, à l'hôtel Ledra Palace, que les deux parties continuent de considérer comme un endroit neutre idéal pour discuter des questions d'intérêt commun.

26. Les réunions mensuelles des dirigeants des partis politiques chypriotes grecs et chypriotes turcs ont continué de se tenir régulièrement au Ledra Palace sous les auspices de l'ambassade de Slovaquie. Conformément à l'accord conclu le 6 décembre 2007 avec l'aide de la Force sur un ensemble de mesures bicommunautaires de confiance, que j'ai évoqué dans mon précédent rapport, les dirigeants des partis politiques ont effectué une visite conjointe au point de passage de la rue Ledra, marquant ainsi leur appui à cette opération, pas encore effective à cette date. Les deux dirigeants communautaires se sont joints aux dirigeants des partis politiques lors de la manifestation sociale du 7 mai 2008 pour un échange de vues informel sur la situation à Chypre.

27. Pendant la période considérée, la Force a organisé 62 convois humanitaires et visites humanitaires au bénéfice de 375 Chypriotes grecs et 136 maronites vivant dans le nord. La Force a continué à aider les Chypriotes turcs vivant dans le sud à obtenir papiers d'identité, logement, services sociaux, soins médicaux, emploi et éducation. Elle a continué de se préoccuper de la démolition de maisons chypriotes grecques dans le nord, comme je l'ai indiqué dans mon précédent rapport. On a ainsi signalé la démolition, sans le consentement des propriétaires chypriotes grecs, de maisons dans le village de Kondemenos à Kyrenia. Depuis 2003, la Force a reçu 54 demandes émanant de propriétaires chypriotes grecs et de familles de déplacés et de réfugiés maronites souhaitant retourner dans le nord et s'y établir définitivement. Ces demandes demeurent en suspens car les deux parties n'ont pas réussi à s'accorder sur les critères d'éligibilité au retour permanent.

28. Comme je l'ai indiqué dans mon précédent rapport, l'école primaire de langue turque qui devait ouvrir à Limassol n'est toujours pas opérationnelle. Le 26 mars, la Cour suprême de la République de Chypre a rendu un arrêt à la suite de l'action intentée par le syndicat des enseignants chypriotes turcs concernant le droit constitutionnel des Chypriotes turcs à un enseignement dans leur langue maternelle. Dans son arrêt, la Cour suprême a rejeté la demande, en faisant valoir que la République de Chypre avait mis en place un dispositif favorisant le droit à l'enseignement des enfants chypriotes turcs dans le cadre du système scolaire existant et en citant le manque d'intérêt de la communauté turcophone de Limassol.

29. La Force a poursuivi ses discussions avec les parties en ce qui concerne la gestion des activités civiles dans la zone tampon, en dehors des zones réservées à des usages civils, en tenant compte de la nécessité de ne pas toucher au statu quo entre les forces en présence. Ainsi, des mécanismes de coordination ont été établis avec les autorités compétentes pour faire face aux constructions non autorisées, y

compris les projets commerciaux d'envergure, qui peuvent susciter des tensions dans la zone tampon, notamment par des membres de la communauté chypriote grecque. Au cours de la période considérée, la mission a autorisé 27 projets dans la zone tampon, en dehors des zones réservées à des usages civils, notamment dans les secteurs de l'infrastructure agricole d'irrigation, la maintenance des chemins ruraux et l'habitat.

30. Dans le village mixte de Pyla, situé dans la zone tampon, la Force a continué de maintenir des contacts entre les deux communautés, notamment pour aider à préserver les bonnes relations qui les unissent et à faciliter les activités civiles en dehors de la zone réservée à un usage civil. Malheureusement, des inconnus ont à plusieurs reprises commis des actes de vandalisme contre les écoles primaires chypriote grecque et chypriote turque. Le 1^{er} avril, la partie chypriote grecque a violé le statu quo à Pyla en déployant simultanément les emblèmes nationaux de la Grèce et de la République de Chypre au Sports Club chypriote grec. Selon les accords conclus, dont la Force suit l'application, un drapeau seulement devrait être déployé dans ce lieu pendant trois jours de l'année fixés à l'avance. Des arrangements du même type sont applicables en ce qui concerne les bâtiments chypriotes turcs à Pyla. La Force a engagé une médiation entre les deux communautés afin d'éviter toute tension. Les mukhtars (assemblées exécutives rurales) chypriote grec et chypriote turc du village se sont par la suite rencontrés dans le cadre d'un conseil conjoint au cours duquel ils sont notamment convenus de surmonter les dissensions et d'œuvrer de concert à mettre en œuvre des initiatives bicommunautaires. Les 6 décembre, 19 mars et 9 mai, les écoliers et lycéens des deux communautés ont participé à des activités sportives à Pyla, la Force apportant sa contribution à ces manifestations.

31. Comme je l'indiquais dans mon précédent rapport, en dépit des efforts entrepris par la Force, les deux parties ne se sont pas encore accordées sur les modalités de préservation, de restauration et d'accès aux sites et icônes d'importance religieuse et culturelle dans les deux parties de l'île. Durant la période considérée, la Force a facilité la tenue de quatre manifestations religieuses et commémoratives. Les 1^{er} décembre et 8 mars, une cinquantaine de fidèles chypriotes grecs ont organisé des services religieux au temple de l'apôtre Barnabas dans le nord. Le 18 avril, 250 étudiants chypriotes grecs se sont réunis à l'église d'Ayios Neophytos dans la région de Troulli située dans la zone tampon pour célébrer la Journée internationale des monuments et sites. Le 28 avril, 200 Chypriotes grecs ont participé au pèlerinage annuel à l'église de Varisha, à l'ouest de Nicosie dans la zone tampon. Enfin, le 1^{er} mai, plus de 250 Chypriotes grecs ont assisté à des prières à l'église Ayios Georgios Soleas dans la zone tampon.

32. La Force a continué à assurer des contacts avec les deux parties, notamment sur les questions du respect de la loi et des points de passage dans la zone tampon. Depuis mon précédent rapport, la mission a facilité 29 évacuations médicales et les dépouilles de cinq Chypriotes grecs ont été restituées pour être enterrées dans les villages des victimes, dans la région de Karpas, au nord de l'île. Les visites des prisons et les entretiens avec les détenus et les responsables des centres pénitentiaires se sont poursuivis. Il y a actuellement sept Chypriotes turcs détenus dans le sud et deux Chypriotes grecs détenus dans le nord.

33. Comme suite à mes précédents rapports, dans lesquels j'évoquais l'évasion de deux prisonniers détenus à la prison centrale de Nicosie, le refus des autorités du nord de l'île de remettre un des fugitifs, un Chypriote turc, continue de susciter des

controverses. La Force prépare actuellement un projet de protocole pour faire face à de tels incidents dans le futur.

34. La Force a continué de maintenir des relations de travail avec les forces de police des deux parties de la zone tampon. Elle entretient avec la police de Chypre des relations à la fois positives et constructives. En partageant avec la Force des renseignements opérationnels, la police de Chypre a montré qu'elle collaborait de plus en plus avec la Force en matière de lutte contre la criminalité dans l'île. Les relations entre la Force et la police chypriote turque se développent plus lentement. Malgré les efforts déployés par la Force, la police chypriote turque rechigne souvent à engager une collaboration directe avec la police des Nations Unies.

35. Le déversement illégal de déchets dans la zone tampon continue de causer des dégâts à l'environnement. Tous les jours, les patrouilles de la Force surprennent des personnes effectuant des déversements de déchets. La Force a pris l'initiative, en avril, de recenser les sites de déversement de déchets dans la zone tampon et a constaté que dans certains sites, on avait rejeté de l'amiante et d'autres matières toxiques. Ce recensement constitue une étape importante dans l'objectif d'enlever tous les déchets déversés dans la zone tampon.

IV. Comité des personnes disparues à Chypre

36. Durant la période considérée, le Comité des personnes disparues a poursuivi son projet bicommunautaire d'exhumation, identification et rapatriement des corps des personnes disparues. À ce jour, les corps de près de 400 personnes ont été exhumés de part et d'autre de la zone tampon par des équipes de scientifiques chypriotes grecs et chypriotes turcs. En janvier, après 18 mois de formation, l'équipe argentine d'anthropologie médico-légale a transféré l'entière responsabilité opérationnelle des exhumations aux scientifiques chypriotes. Les corps de plus de 265 personnes ont été examinés au laboratoire d'anthropologie bicommunautaire du Comité dans la zone protégée de l'ONU à Nicosie. À la suite d'analyses de l'ADN, 91 familles ont reçu les corps de leurs parents disparus qui avaient été identifiés.

37. Le Comité des personnes disparues a continué de bénéficier d'un large soutien politique et public. Toutefois, j'engage toutes les parties en cause à faire tout leur possible pour accélérer le processus d'exhumation.

V. Aspects administratifs et financiers

38. Ainsi que je l'ai indiqué dans mon précédent rapport à l'Assemblée générale, celle-ci, dans sa résolution 61/280, a ouvert, au titre du fonctionnement de la Force pour la période allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, un crédit d'un montant brut de 46,6 millions de dollars comprenant une contribution volontaire d'un montant correspondant au tiers du coût de la Mission, soit 15,5 millions de dollars du Gouvernement chypriote et une contribution volontaire de 6,5 millions de dollars du Gouvernement grec. J'invite les autres pays et organisations à verser également des contributions volontaires, de manière à réduire la part du coût de la Force financée à l'aide de contributions mises en recouvrement.

39. Mon projet de budget pour le fonctionnement de la Force pour la période allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, qui s'élève à quelque 54,9 millions de dollars, est actuellement examiné par l'Assemblée générale pendant la deuxième partie de la

reprise de sa soixante-deuxième session. Si le Conseil décidait de proroger le mandat de la Force au-delà du 15 juin 2008 (voir plus loin, par. 50), le coût du maintien de la Force serait limité au montant approuvé par l'Assemblée générale.

40. Au 31 mars 2008, le montant total des contributions non acquittées au compte spécial de la Force pour la période allant du 16 juin 1993 au 15 juin 2008 s'élevait à 19,1 millions de dollars. À la même date, le montant total pour toutes les opérations de maintien de la paix s'élevait à 1 625 200 dollars.

41. Au 31 mars 2008, les montants dus aux États qui fournissent des contingents ont atteint 20,3 millions de dollars. En raison du retard dans le versement des contributions mises en recouvrement, les remboursements au titre des contingents et du matériel leur appartenant n'ont été versés que pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2006 et jusqu'au 31 mars 2006, respectivement.

VI. Observations

42. Au cours de la période considérée, la situation à Chypre est restée calme et stable, il n'y a pas eu d'incidents majeurs le long des lignes de cessez-le-feu. Les forces en présence ont généralement coopéré et maintenu des relations de travail satisfaisantes avec la Force. L'amélioration de la coopération dans certains secteurs entre la Force et les autorités de part et d'autre s'est traduite par un meilleur contrôle des activités civiles dans la zone tampon bien que les deux parties n'aient pas encore accepté officiellement l'aide-mémoire de 1989 que l'ONU utilise pour régler les activités dans cette zone. Le processus politique en étant à une phase délicate, j'engage les deux parties à continuer de s'abstenir de toute mesure qui risquerait de se traduire par l'instabilité dans la zone tampon.

43. Les Chypriotes ont manifestement la possibilité de régler enfin le problème chypriote. Il est particulièrement réconfortant que les dirigeants aient déjà pris, ces derniers mois, des mesures décisives pour atteindre leur objectif commun, qui est la reprise des négociations en vue d'un règlement global. Il est tout à fait encourageant qu'ils aient réaffirmé, lors de leur rencontre du 23 mai, les grandes lignes d'une solution fondée sur une fédération bizonale et bicommunautaire et sur l'égalité politique, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et un partenariat regroupant un gouvernement fédéral qui serait une entité internationale unique ainsi qu'un État constitutif chypriote turc et un État constitutif chypriote grec ayant un statut égal. L'accord du 21 mars d'une participation active quant au fond, qui a suivi, et la déclaration commune du 23 mai sont clairement les indices d'une volonté politique renouvelée de chercher une solution au problème chypriote. Je suis heureux de voir les deux dirigeants, que je félicite pour leur hauteur de vue et leur détermination, prendre en charge le processus et en assumer l'entière responsabilité.

44. J'encourage vivement les parties à mettre à profit la dynamique actuelle pour continuer à tirer parti de la phase préparatoire en cours pour identifier autant que faire se peut les domaines de convergence et de divergence, tout en identifiant les options, chaque fois que possible, sur les points plus délicats, que les deux dirigeants devront examiner une fois que les négociations formelles auront commencé. Compte tenu de l'impulsion créée par les dirigeants le 23 mai, les groupes de travail et comités techniques voudront peut-être accélérer le rythme de leurs réunions, d'autant plus que les résultats seront examinés par les représentants

des dirigeants au début de juin. J'espère que les parties obtiendront pendant cette phase des résultats substantiels, que les dirigeants pourront utiliser pour faire démarrer les négociations véritables. À cet égard, la réunion prévue entre les dirigeants dans la deuxième quinzaine de juin pourrait être déterminante. Je suis fermement résolu à les aider à s'engager avec le moins de retards et de contretemps possible dans les négociations officielles et j'ai l'intention de nommer en temps opportun un conseiller spécial. Je tiendrai le Conseil informé de l'évolution de la situation et des progrès accomplis.

45. La création de liens et de contacts économiques, sociaux, culturels, sportifs et autres aidera à atténuer le sentiment d'isolement éprouvé par la communauté chypriote turque et sera bénéfique pour tous les Chypriotes, en aidant à créer un climat de confiance, outre qu'elle aura un effet positif sur les efforts en cours. Comme je l'ai dit dans mon précédent rapport, la réunification de l'île a plus de chances d'aboutir si une plus grande parité économique et sociale entre les parties est assurée rapidement.

46. La période qui s'ouvre ne sera pas facile et des compromis majeurs pourront être nécessaires. Il est donc important que tous les intéressés contribuent à créer un climat qui permette de faire avancer le processus. Une société civile prospère et active et des citoyens informés jouent un rôle important à cet égard en aidant les Chypriotes à comprendre ce qu'ils seront appelés à approuver et tout règlement futur sera alors acceptable. J'encourage les parties à trouver les meilleurs moyens de faciliter la participation active de la société civile chypriote au débat sur l'avenir du pays.

47. L'ouverture du point de passage de la rue Ledra est indicatif de ce qui peut être accompli avec la volonté politique nécessaire. Ainsi qu'il est dit dans la déclaration conjointe du 23 mai, les représentants des dirigeants envisageront des mesures propres à instaurer un climat de confiance sur les plans civil et militaire, l'ouverture du point de passage de Limnitis/Yeşilirmak, entre autres. L'adoption de ces mesures de confiance, entre autres, en vue d'améliorer la vie quotidienne des Chypriotes, serait souhaitable.

48. Je note avec satisfaction que le processus de déminage a repris et j'espère qu'il débouchera sur un déminage complet de la zone tampon. Je déplore cependant l'accident mettant en cause un démineur de l'ONU d'origine mozambicaine, qui rappelle aux deux communautés les dangers présents dans la zone tampon et la nécessité de coopérer avec la Force dans ce domaine important.

49. Je note avec satisfaction que le Comité des personnes disparues poursuit son travail humanitaire en toute liberté et ne politise pas le débat. Je suis certain qu'un climat de modération et de respect permettra à cette importante activité bicommunautaire de contribuer à la compréhension et à la réconciliation des deux communautés.

50. Compte tenu de ce qui précède et en l'absence d'un règlement global, les perspectives s'étant améliorées ces derniers mois en raison de l'engagement des parties en cause, je pense que la Force continue à jouer un rôle essentiel sur l'île. Je recommande donc au Conseil de sécurité de proroger son mandat pour une nouvelle période de six mois, jusqu'au 15 décembre 2008.

51. En conclusion, je tiens à remercier Michael Møller, qui a été pendant plus de deux ans mon Représentant spécial et Chef de mission et dont les efforts pour rétablir la confiance et le dialogue entre les parties ont permis de progresser lorsque

les conditions étaient propices, ainsi que le général de division Rafael Barni, qui a été commandant de la Force. Je tiens aussi à remercier Elizabeth Spehar, qui a été ma Représentante spéciale en avril 2008, Tayé-Brook Zerihoun, mon nouveau Représentant spécial et Chef de mission, ainsi que le contre-amiral Mario Sanchez Debernardi, nouveau commandant de la Force, et les hommes et les femmes qui servent la Force, pour l'efficacité et le dévouement avec lesquels ils s'acquittent des responsabilités que le Conseil de sécurité leur a confiées.

Annexe I

Pays fournissant des contingents et des effectifs de police civile (au 16 mai 2008)

<i>Pays</i>	<i>Militaires</i>
Argentine*	291
Autriche	5
Canada	1
Hongrie	84
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	272
Slovaquie**	200
Total	853

<i>Pays</i>	<i>Police des Nations Unies</i>
Argentine	4
Australie	15
Bosnie-Herzégovine	2
Croatie	4
El Salvador	7
Inde	7
Irlande	19
Italie	4
Pays-Bas	7
Total	69

* Le contingent argentin comprend des soldats brésiliens (1), chiliens (14) et paraguayens (14).

** Le contingent slovaque comprend des soldats croates (4).

Annexe II

Déclaration des deux dirigeants, dont Michael Møller, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de mission de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, a donné lecture après leur réunion du 21 mars 2008

Je suis très heureux d'annoncer ce qui suit au nom des deux dirigeants.

Ceux-ci se sont rencontrés aujourd'hui dans une atmosphère très positive et cordiale et ont eu sur plusieurs questions un échange de vues qui leur a permis de constater de fortes convergences. Ils ont décidé de prier leurs conseillers respectifs de se réunir la semaine prochaine afin de mettre sur pied plusieurs groupes de travail et comités techniques et de fixer la liste des tâches qu'ils devront accomplir, le tout aussi rapidement que possible.

En même temps qu'ils assumaient la pleine responsabilité de la conduite des négociations à venir, les dirigeants sont convenus de se revoir dans trois mois afin d'examiner les résultats des travaux des groupes de travail et des comités techniques et, en bâtissant dessus, d'entamer des négociations finales sous les auspices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Les dirigeants sont également convenus de se rencontrer à chaque fois que ce serait nécessaire avant d'entamer leurs négociations officielles.

En outre, ils ont décidé que, dès que ce serait possible techniquement, le passage de la rue Ledra serait ouvert et fonctionnerait selon les pratiques établies aux autres points de passage.

La question de l'ouverture du point de passage de Limnitis, parmi d'autres, est aussi à l'ordre du jour des prochaines réunions de leurs conseillers.

Annexe III

Déclaration conjointe faite par le dirigeant chypriote grec, Demetris Christofias, et le dirigeant chypriote turc, Mehmet Ali Talat le 23 mai 2008

Les deux dirigeants ont eu aujourd'hui des échanges francs et fructueux, et ils ont fait le bilan de ce qui avait été réalisé depuis l'accord du 21 mars.

Ils ont réaffirmé leur attachement au principe d'une fédération bicommunautaire et bizonale fondée sur l'égalité politique, tel que défini dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Cette association sera dotée d'un gouvernement fédéral et d'une personnalité internationale unique, composée d'un État constitutif chypriote turc et d'un État constitutif chypriote grec, qui seront égaux entre eux.

Les dirigeants ont ordonné à leurs représentants d'examiner, sous quinzaine, les résultats des travaux des comités techniques.

Les représentants envisageront des mesures propres à instaurer un climat de confiance, sur les plans civil et militaire. Ils s'occuperont également de l'ouverture du point de passage de Limnitis-Yeşilirmak, entre autres.

Les dirigeants ont décidé de se rencontrer à nouveau au cours de la deuxième quinzaine de juin afin de refaire le point.

